

CMV | **Comité de**
Milieu de
Vie

Une présentation de l'ACROQ



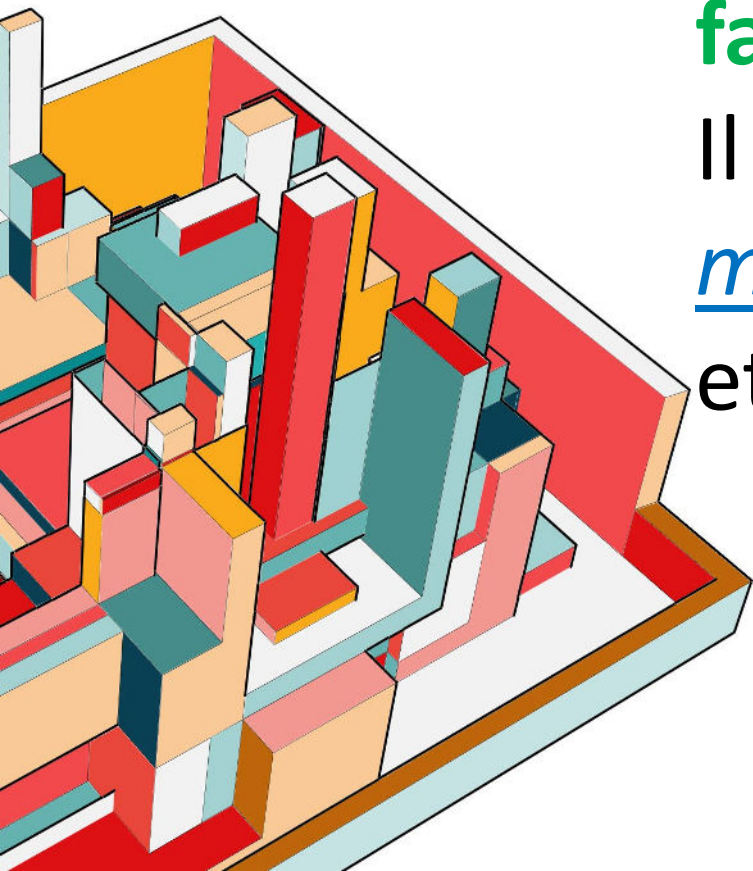
Août 2023

LES CMV : UN OUTIL GAGNANT-GAGNANT

Le CMV existe pour faciliter des échanges constructifs menant à **un milieu de vie favorable au bien-être des aînés.**

Il s'exprime dans un climat de collaboration mutuelle entre les gestionnaires, les résidents et les proches aidants.

Il n'est pas là pour gérer la RPA.



LES MEMBRES D'UN CMV

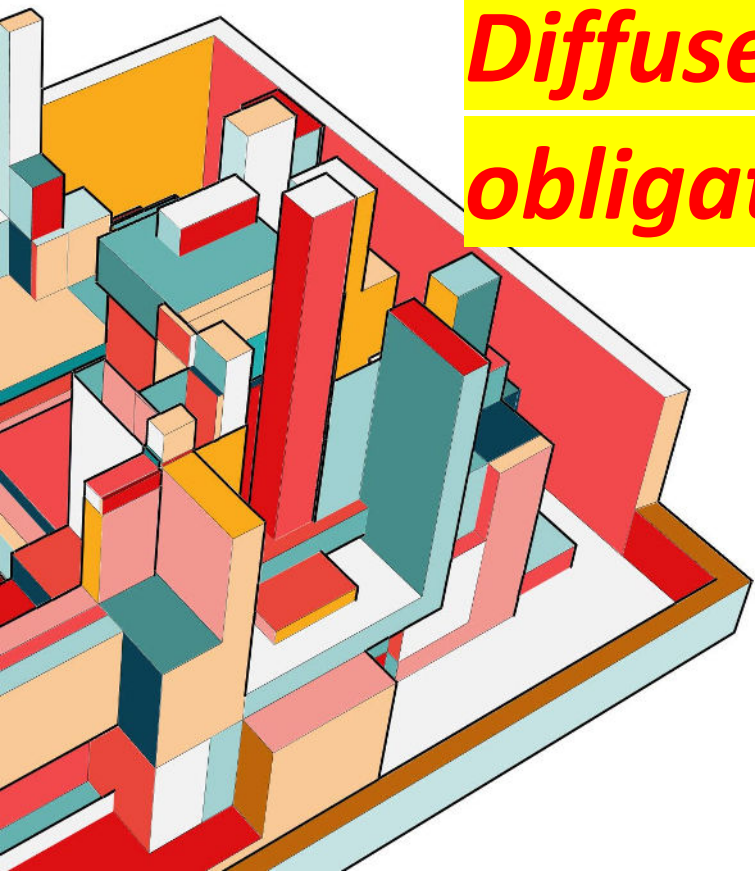
- Le CMV est composé d'**ADMINISTRATEURS**, dont le nombre est déterminé par le décret, entre 3 et 7.
- Le choix du nombre revient au texte de la **régie interne**.
- Ces administrateurs, **élus** par les résidents, proviennent de résidents et de proches aidants uniquement.
- Toute personne qui occupe un logement à votre RPA est **représenté** par le CMV.
- Tout proche aidant, déclaré comme tel dans les dossiers de la RPA, est aussi **représenté** par le CMV

Selon le décret 1574-2022, le comité de milieu de vie d'une RPA doit répondre à quatre fonctions.

La première étant:

Diffuser de l'information sur les droits et les obligations des résidents;

L'ACROQ, en permettant des échanges entre les CMV membres, alimente cette fonction et favorise une certaine uniformité dans ces milieux de vie.



La deuxième fonction du comité de milieu de vie est de:

Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents;

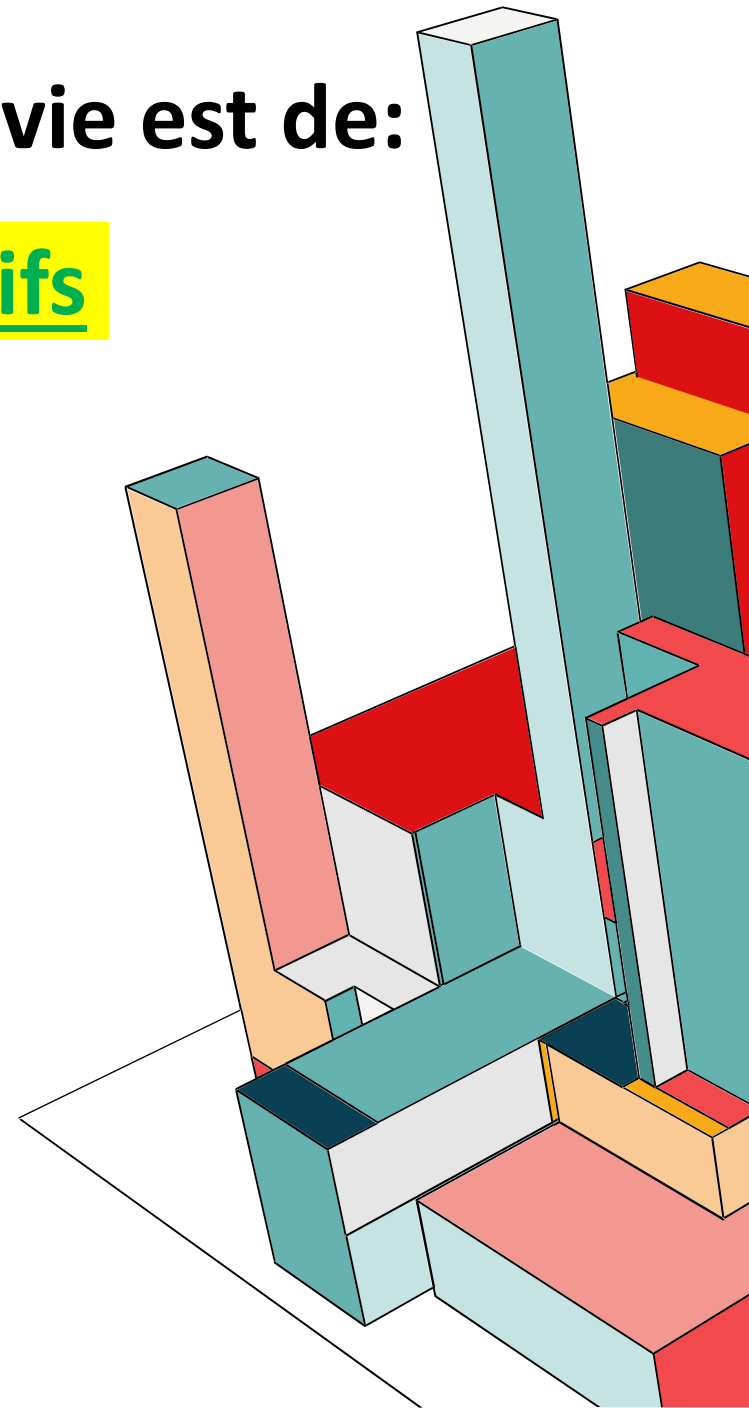
Nous constatons une très grande variabilité d'une RPA à l'autre. L' ACROQ peut diffuser les bons « coups » des RPA pour les partager et inciter les RPA à se diriger, encore plus, vers l'excellence.



La troisième fonction du comité de milieu de vie est de:

**Défendre les droits et les intérêts collectifs
des résidents;**

Nous insistons sur le terme COLLECTIF car le CMV n'est pas là pour régler des comptes personnels, mais, pour créer, au profit de la collectivité, un milieu de vie favorable à la bienveillance.



Et la quatrième fonction, le CMV doit:

Fournir, sur demande d'un résident, les renseignements utiles à la formulation d'une plainte au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du centre intégré de santé et de services sociaux concerné ou à la production d'une demande devant le Tribunal administratif du logement.



L'ACROQ peut contribuer activement à votre CMV en vous fournissant les renseignements nécessaires pour remplir cette fonction. Les échanges entre les CMV membres de l'ACROQ complètent ces informations.

MISE EN PLACE D'UN CMV

Il n'y a pas dans le décret 1574-2022, un mode d'emploi suggéré pour créer un CMV. Il n'y a que des obligations qui y sont décrites: aux gestionnaires de RPA; aux résidents; au CMV.

Plusieurs gestionnaires et résidents se sentent donc démunis face au processus de création d'un CMV. Ils s'interrogent sur la façon de procéder.

Certains gestionnaires, outrepassent l'article 56.6 du décret et imposent des durées de mandat, un processus électoral, le nombre d'administrateurs, les mises en candidatures, la date des élections, et ce, sans consulter les résidents.



Face à de nombreuses demandes et par soucis de respecter le décret, l'ACROQ a développé un guide pour la création des CMV qui respecte entièrement le décret 1574-2022.

GUIDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ DE MILIEU DE VIE (CMV)

Un document de l'ACROQ

(Association des Comités de Résidents Officielle du Québec)

<https://acroq.ca>



Édition de septembre 2022
(Mis à jour en juin 2023)

D'après le décret ministériel 1574-2022, disponible :

<https://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=78310.pdf>

**Ce guide est disponible sur
notre site web à :**

**[https://acroq.ca/2023/07/06/
guide-de-creation-dun-comite-
de-milieu-de-vie/](https://acroq.ca/2023/07/06/guide-de-creation-dun-comite-de-milieu-de-vie/)**

CRÉATION D'UN CMV: LES ÉTAPES.

1- Une première assemblée générale (AG) des résidents

La RPA convoque ses résidents à cette 1^{ère} AG pour les informer :

- qu'est-ce qu'un CMV?
- l'ACROQ peut être présente pour donner cette information et répondre aux

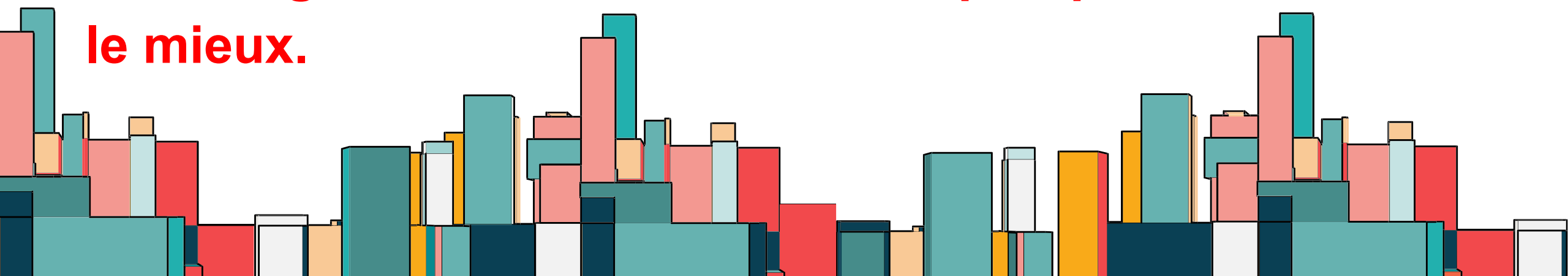
questions.

Lors de cette AG, les résidents sont invités à former un Comité Provisoire.

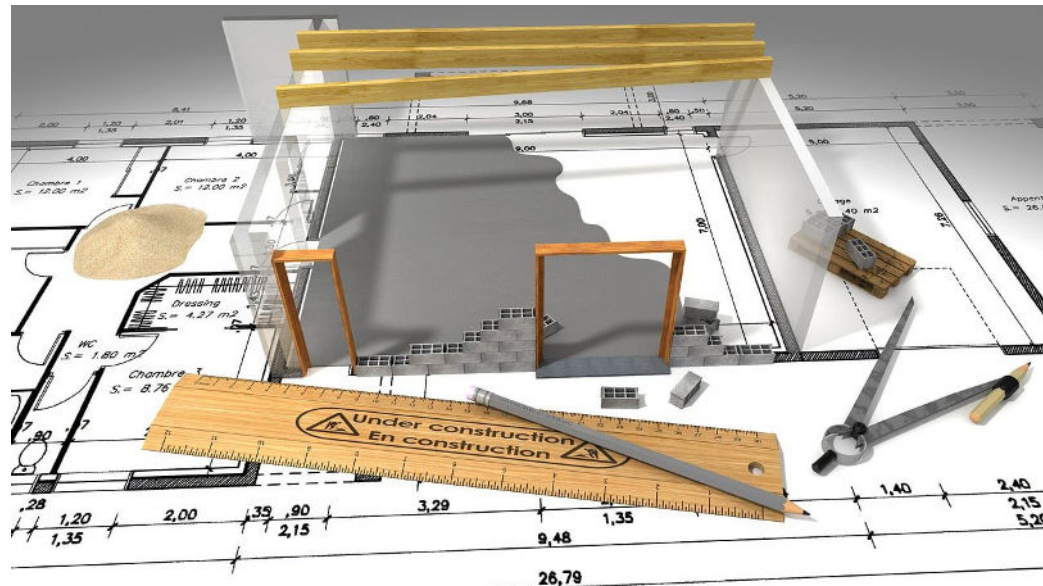
Sa mission: créer un projet de régie interne déterminant certaines règles touchant le CMV comme le processus électoral, le nombre d'administrateurs, la durée des mandats, la fréquence des réunions, etc. Selon l'article 56.6 du décret, il appartient aux aînés de déterminer ces règles.



Le comité provisoire peut s'inspirer d'un exemple de régie interne (Règlements généraux) qui a fait ses preuves et qui est disponible en format WORD pouvant être facilement édité afin de refléter l'identité particulière de votre RPA. Notre site propose quatre exemples de régie interne à la page web : <https://acroq.ca/exemples-de-regies-internes/> pour consulter en ligne et en téléchargement. Choisissez l'exemple qui vous convient le mieux.



Un **comité provisoire** c'est comme construire un solage à toute épreuve avant d'y ériger une maison. Dommage que certains milieux de vie y passent outre.



POURQUOI UN COMITÉ PROVISOIRE?

Le Comité provisoire permet de respecter l'article 56.6, contrairement aux gestionnaires qui déterminent que les mandats des administrateurs seront de trois ans (**ça fait peur**), qu'ils s'occuperont des mises en candidatures et des élections sans la supervision des résidents, etc.

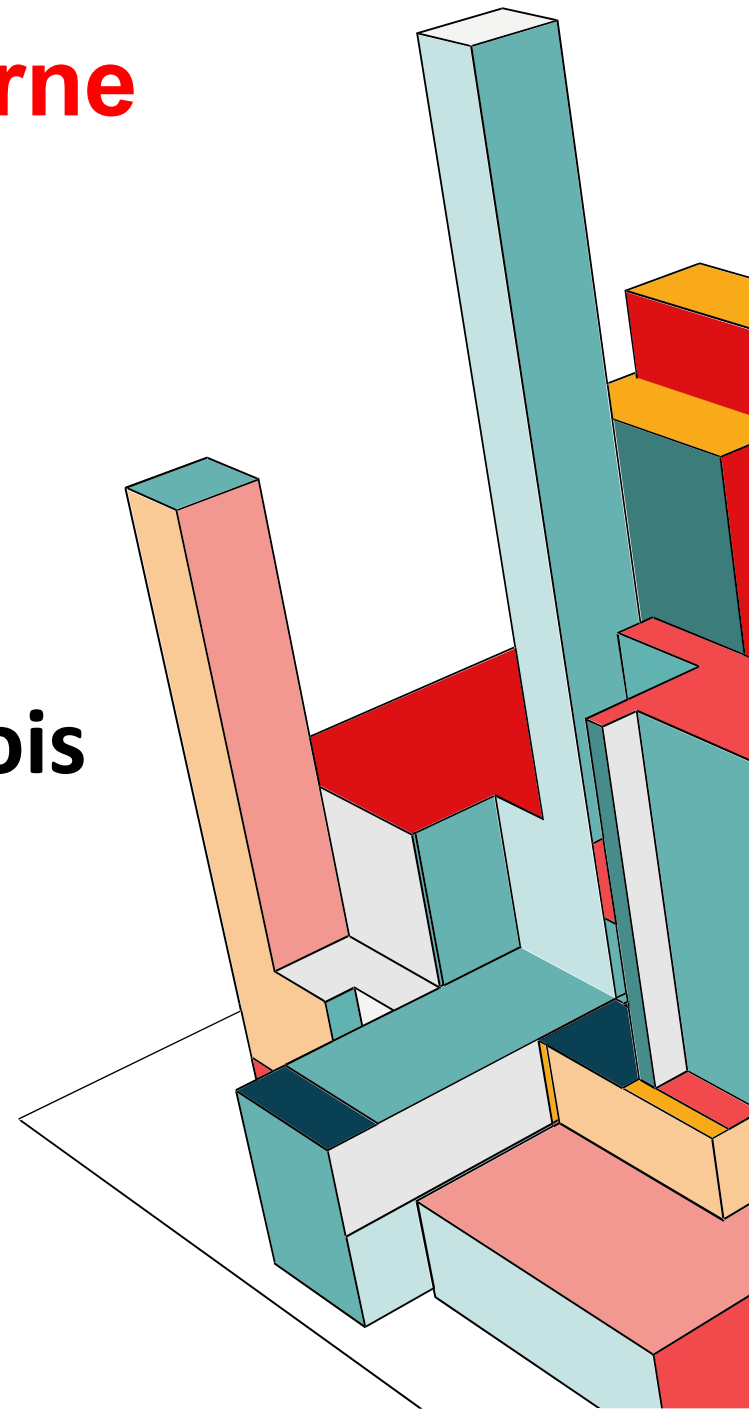
Un comité provisoire permet aux résidents d'appivoiser ce nouvel outil de création de la bientraitance.

Par leur projet de régie interne (**Règlements généraux**), les résidents déterminent, tel que le demande le décret, la durée des mandats, la composition du comité, la fréquence des réunions, etc.

L'étape du comité provisoire est une façon respectueuse de mettre en place un CMV.

2- Acceptation du projet de régie interne en assemblée générale spéciale.

Les résidents ont alors l'occasion de se prononcer sur leur projet de régie interne (**Règlements généraux**), proposer des modifications ou ajouter des points. Une fois ce document accepté, le processus de la création du **comité permanent** peut commencer.



Au-delà de la création...

Notre association, présente tout le long de ce processus de création, va aussi s'investir dans l'accompagnement des CMV dans leur mission. Les CMV, regroupés sous notre bannière, vont partager leur expérience et échanger leurs bons coups comme les moins bonnes expériences. Ensemble, nous pourrons renforcer la création de la bientraitance dans les RPA.



Ensemble, nous construisons
la bientraitance en RPA!

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

ACRO

Association des Comités de
Résidents Officielle du Québec

